

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=122



AED et AP : nouveau contrat / renouvellement / accès au CDI

- Catégories - AED-AESH -

Date de mise en ligne : jeudi 22 septembre 2022

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Assistants d'éducation et assistants pédagogiques NOUVEAU CONTRAT / RENOUELEMENT / ACCES AU CDI

Ce qu'il faut savoir

La **CDIsation** est une revendication des AED pour laquelle ils ont fait **grève à de multiples reprises**.

Si la **CDIsation est bien inscrite** dans le décret présenté le 6 juillet aux organisations syndicales, nombre de **dispositions sont extrêmement contestables et fragilisent l'avenir des AED en CDD et en CDI**. En effet, le ministère a profité de l'écriture de ce texte pour **durcir certaines dispositions** du décret du 6 juin 2003.

Outre les difficultés que rencontrent les AED à être réembauchés quand ils peuvent être cédés, le nouveau décret prévoit :

- Une **grille d'évaluation** et un **entretien professionnel** conduit par le chef d'établissement ou par le CPE qui **peut remettre en cause l'affectation, le temps de travail etc.**
- La **perte des 200h de crédit de formation** pour les étudiants en CDI.
- Un **salaire bloqué**.

Ce dossier spécial AED vous fournit les informations **indispensables** pour cette rentrée. Connaître ses droits ne suffit pas pour les faire appliquer, le **syndicat** vous aidera à les faire respecter. Contactez le/la délégué-e **SNFOLC** de votre établissement ou de votre département. Ils répondront à vos questions et vous aideront à faire aboutir vos revendications.

Recrutement d'AED supplémentaires, augmentation des salaires !

Car pour faire face aux **conditions chaotiques** de cette rentrée, la réponse n'est ni de faire travailler davantage les AED en leur promettant des heures supplémentaires ou des rattrapages (dont ils ne voient pas la concrétisation), ni de proposer un bricolage local au mépris des droits statutaires des personnels, ni d'opposer les candidats à un CDI aux nouveaux recrutés, c'est de **recruter des surveillants supplémentaires et de les payer correctement**.

Pour **FO**, la situation est la même que pour les personnels hospitaliers, la revendication est la même, la réponse doit être la même : **création des postes réclamés par les personnels, réemploi de tous les AED qui le souhaitent**.

Pour en apprendre plus, lisez le [dossier de rentrée AED et AP](#).